



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Date d'édition 10/01/2012
Édition 3
Date de révision 19/07/2016
Révision 4

Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N et moins de 0,2 % de matière combustible

RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise							
1.1	Identificateur de produit						
	Nom commercial du produit	Nitrate d'ammonium technique					
	Nom chimique	Nitrate d'ammonium					
	Synonymes	Nitrate d'ammonium technique, Nitrate d'ammonium poreux					
	Formule chimique	NH ₄ NO ₃					
	Numéro d'index UE (Annexe 1)	Pas applicable					
	N° CE	229-347-8					
	N° CAS	6484-52-2					
	REACH ou numéro d'enregistrement national du produit	01-2119490981-27-0028					
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées						
	Utilisations identifiées	Fabrication de produits industriels					
	Utilisations déconseillées	Toute autre utilisation					
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité						
	Nom de l'entreprise	FERTIBERIA. S.A.					
	Adresse de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 259 D. Plantas 47 y 48 - 28046 Madrid					
	Téléphone de l'entreprise	Standard : 91.586.62.00 ; Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00					
	e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	reachfertiberia@fertiberia.es					
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Fábrica de Puertollano : 926.44.93.00					
RUBRIQUE 2 Identification des dangers							
2.1	Classification de la substance ou du mélange*	Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP] Solide comburant. Cat3 ; H272 Irritation oculaire. Cat2. ; H319					
2.2	Éléments d'étiquetage	Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger	Conseils de prudence		
		 	Attention	H272 H319	P210 P220 P280 P305+P351+P338 P337 + P313		
2.3	Autres dangers	Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, il n'est ni PBT ni vPvB car c'est une substance inorganique.					
* Pour connaître la signification complète des mentions de danger (H) : voir RUBRIQUE 16							
RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants							
3.1	Nom	N° CE	N° CAS	% (p/p)	Nom IUPAC	Classification Rég. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
	Nitrate d'ammonium	229-347-8	6484-52-2	$\geq 98,5$ %	ammonium nitrate	Oxyde solide 3 Irrit. oc. 2	----
RUBRIQUE 4 Premiers secours							
4.1	Description des premiers secours						
	Conseils généraux	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire. L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue.					
	Inhalation	Éloigner la personne de la zone exposée à la poussière. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent.					
	Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.					
	Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau en abondance.					
	Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.					
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés						
		Irritation oculaire. Certains effets sur le poumon peuvent être différés.					
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires						

Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N et moins de 0,2 % de matière combustible

		L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue (méthémoglobine).
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie		
5.1	Moyens d'extinction	
	Moyens d'extinction appropriés	Eau.
	Moyens d'extinction à ne pas utiliser	Ne pas utiliser d'extincteurs chimiques ou à mousse, ni tenter d'éteindre le feu avec du sable ou de la vapeur.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	Dangers spéciaux	Il n'est pas combustible. Si il est impliqué dans un incendie, il aggravera du fait de sa condition de comburant et pourra maintenir l'incendie même en absence d'air.
	Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Il existe un risque potentiel d'explosion pendant un incendie si le produit est fortement confiné et/ou contaminé par des matériaux incompatibles (par ex. matière organique, composés halogénés - voir la section 10) Éviter que le produit fondus soit jetés à l'écart Oxydes d'azote et ammoniac
5.3	Conseils aux pompiers	
	Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination du produit par des huiles ou d'autres matières inflammables.
	Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
		Éviter de marcher sur le produit dispersé et de s'exposer à la poussière.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
		Prendre soin d'éviter la contamination des cours d'eau et des caniveaux et prévenir les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
		Toute dispersion de produit doit être nettoyée rapidement, balayée et placée dans un récipient propre, à bouche ouverte et dûment étiqueté afin de garantir une élimination sans danger. Ne pas mélanger avec de la sciure ou autres substances inflammables ou organiques. Diluer tout produit contaminé ou à grain fin avec des matières inertes telles que la pierre à chaux/dolomite, la phosphorite, le plâtre, le sable ou le dissoudre dans de l'eau.
6.4	Référence à d'autres rubriques	
		Voir la section 1 pour les données de contact, la section 8 pour les équipements de protection individuelle et la section 13 pour l'élimination des déchets
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
		Éviter la formation excessive de poussière Éviter la contamination par des matières inflammables (par ex. le gazole, les graisses, etc.) et autres matières incompatibles. Éviter l'exposition inutile du produit à l'atmosphère afin de prévenir la prise d'humidité. Lorsqu'on manipule le produit pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (par ex. des gants). Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
		Stocker en respectant les règlements D. D. 2492/1983 ; D. D. 230/1998 et ses modifications. Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la section 10. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage. Interdire que l'on fume ou que l'on utilise des lampes portatives nues dans la zone de stockage. Tout bâtiment utilisé à des fins de stockage doit être propre et bien ventilé. Si la nature des emballages et les conditions climatiques l'exigent, on stockera le produit de sorte à éviter sa destruction par les cycles thermiques (variations extrêmes de température). Le produit ne doit pas être stocké à la lumière directe du soleil afin d'éviter la rupture physique due aux cycles thermiques.
	Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier, l'aluminium et les plastiques synthétiques. Ne pas utiliser le cuivre et/ou le zinc.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
		Voir la section 1.2 et les annexes pour les scénarios d'exposition.
Note : stabilité et réactivité, voir la section 10.		

Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5\%$ N et moins de $0,2\%$ de matière combustible

RUBRIQUE 8		Contrôles de l'exposition/protection individuelle							
8.1	Paramètres de contrôle								
	Valeurs limites d'exposition		Composant	CAS					
			Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non établie.				
	Dérivé du RSC				Travailleur			consommateur	
					industriel	professionnel			
			orale	long terme	Pas applicable		Pas applicable		12,8 mg/kg pc/jour
			inhalable	long terme	37,6 mg/m ³		37,6 mg/m ³		11,1 mg/m ³
			cutané	long terme	21,3 mg/kg pc/jour		21,3 mg/kg pc/jour		12,8 mg/kg pc/jour
PNEC		eau		air	sol	microbiologique	sédiment	oral	
		eau douce : 0,45 mg/l eau salée : 0,045 mg/l en libérations intermittentes : 4,5 mg/l		Non disponible	Données disponibles insuffisantes	18 mg/l	Données disponibles insuffisantes	Faible potentiel de bioaccumulation	
8.2	Contrôles de l'exposition								
	Mesures d'ingénierie et contrôles hygiéniques		Éviter une haute concentration de poussière et assurer la ventilation là où cela est nécessaire. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Utiliser le lavabo à la fin de la journée de travail.						
	Protection individuelle								
		Yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) pour prévenir l'irritation oculaire. S'il y a de la poussière, utiliser des lunettes panoramiques (monobloc).						
		Peau et corps	Vêtement de travail.						
		Mains	Porter des gants appropriés (par exemple, en caoutchouc ou en cuir) si l'on va manipuler le produit pendant de longues périodes de temps.						
	Respiratoire	Si la concentration de poussière est élevée et/ou la ventilation est insuffisante, utiliser un masque antipoussière ou un respirateur muni d'un filtre approprié.							
	Thermiques								
	Contrôle de l'exposition environnementale		Voir section 6.						
			<i>Les conseils relatifs à la protection individuelle sont valides pour des niveaux élevés d'exposition. Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.</i>						
RUBRIQUE 9		Propriétés physiques et chimiques							
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles								
	Aspect		Granulés ou prills blancs ou colorés.						
	Couleur		Blanche ou colorée						
	Odeur		Inodore						
	Poids moléculaire		80						
	pH		pH solution aqueuse (100 g/l) > 4,5						
	Point d'ébullition		N'a pas de point d'ébullition, se décompose au-dessus de 210 °C						
	Point de fusion		169,7 °C						
	Point d'inflammation		Non inflammable						
	Inflammabilité		Non inflammable						
	Propriétés explosives		Le nitrate d'ammonium contenant moins de 0,2 % de matière combustible (UN 1942) n'est pas classé comme explosif. Les essais de l'UN série 1 et 2 montrent que le nitrate d'ammonium cristallin sans impuretés n'est pas une matière explosive de classe 1. S'il est chauffé dans de fortes conditions de confinement (par exemple, dans des tuyaux ou des égouts), il peut provoquer une réaction violente ou une explosion, en particulier s'il existe une contamination par une des substances mentionnées à la section 10.						
	Température d'autoinflammation		Non inflammable						
	Température de décomposition		Commence à se décomposer au-dessus de 170 °C						
	Limite d'explosivité inférieure		Pas applicable						
	Limite d'explosivité supérieure		Pas applicable						
	Propriétés comburantes		UN1942 : Classification pour le transport : Classe 5.1 ; GE III.						
Densité apparente à 20 °C		650 à 800 kg/m ³							
Pression de vapeur à 20 °C		pas applicable							
Densité de la vapeur		pas applicable							
Coefficient de partage n-octanol/eau		pas applicable							
Viscosité		pas applicable							
Hydrosolubilité		> 100 g/l (hygroscopique)							
9.2	Autres informations		Aucune donnée digne d'intérêt.						

Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N et moins de 0,2 % de matière combustible

RUBRIQUE 10		Stabilité et réactivité
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Chauffé à plus de 170 °C, il se décompose et libère du NOx et de l'ammoniac. Contamination avec des matières incompatibles.
10.4	Conditions à éviter	Proximité de sources de chaleur ou de feu. Contamination par des matières incompatibles. Exposition inutile à l'atmosphère. Chauffage en milieu confiné Travaux de soudure ou thermiques dans les équipements ou les usines pouvant contenir des restes de produit sans les avoir lavés au préalable afin d'éliminer les restes de produit.
10.5	Matières incompatibles	Matières combustibles, agents réducteurs, acides, bases fortes, soufre, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir section 5 Soumis à un chauffage intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. NOx, ammoniac). Lorsqu'il entre en contact avec des matières basiques comme la chaux, il peut produire du gaz ammoniac.

RUBRIQUE 11		Informations toxicologiques				
11.1		Informations sur les effets toxicologiques				
Toxicité aiguë						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 401 OECD 402	rat rat rat	orale cutanée respiratoire	DL50 : 2 950 mg / Kg pc. DL50 : > 5 000 mg / kg pc. CL50 : > 88,8 mg/m3	
Corrosion cutanée/irritation cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 404	Lapin	cutanée	Non irritant	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 405	Lapin	oculaire	Irritant	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 429	souris	cutanée	Non sensibilisant.	
Mutagénicité sur les cellules germinales						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	bactéries aberration chromosomique mutation sur cellules de mammifère		Négatif. Non mutagène. Test d'Ames Négatif. Non mutagène Négatif. Non mutagène	
Cancérogénicité						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2		rat	Toutes	Non cancérogène	
Toxicité pour la reproduction						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422	rat	orale	- Effets sur la fertilité : NOAEL : $\geq 1\ 500$ mg/kg pc/j. - Toxicité pour le développement : NOAEL : $\geq 1\ 500$ mg/kg pc/j	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	-	-	-	Non disponible	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 422 OECD 453	rat rat rat	orale (28 jours) orale (52 sem.) orale (13 sem.) Inhalation (2 s)	Voie orale sous-aiguë. NOAEL : $\geq 1\ 500$ mg/kg poids corporel/jour. Voie orale chronique. NOAEL : 256 mg/kg poids corporel/jour. Voie orale sous-chronique. NOAEL : 886 mg/kg poids corporel/jour. Voie inhalatoire/NOAEC (systémique) : ≥ 185 mg/m3	
Danger par aspiration						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	-	-	-	Voir la note ci-dessous	
L'inhalation de poussière à des concentrations élevées peut causer une irritation du nez et de l'appareil respiratoire supérieur avec des symptômes tels que des maux de gorge et de la toux.						

Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N et moins de 0,2 % de matière combustible

RUBRIQUE 12 Informations écologiques						
12.1 Toxicité						
Toxicité aquatique						
Composant	N° CAS		Poissons (Cyprinus carpio)	Crustacés	Algues (benthic diatoms)	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Court terme	CL50 (48 h) = 447 mg/l	CE50/CL50 (48 h) = 490 mg/l (de nitrate de potassium) (Daphnia magna)	CL50/CE50 (10 jours) > 1 700 mg/l (de nitrate de potassium)	
		Long terme	Pas nécessaire	NOEC (168 h) = 555 mg/l (Bullia digitalis)	Non disponible	
Toxicité terrestre						
Composant	N° CAS	Macro-organismes	Micro-organismes	Plantes terrestres	Autres organismes	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non disponible	
Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées						
Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques				
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	EC50/LC50 (180 min) > 1 000 mg/l (de nitrate de sodium)				
12.2 Persistance et dégradabilité						
Composant	N° CAS	Dégradation				
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Hydrolyse	Non hydrolysable. Essai pas nécessaire			
		Photolyse	Pas de données disponibles			
		Biodégradation	Pas nécessaire, substance inorganique.			
12.3 Potentiel de bioaccumulation						
Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Kow)	Facteur de bioconcentration (BCF)	Observations		
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Pas applicable. Substance inorganique.	-			
12.4 Mobilité dans le sol						
Composant	N° CAS	Résultat				
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Faible potentiel d'absorption (fondé sur ses propriétés)				
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB						
Non pertinent. Substance inorganique. Voir l'annexe XIII du REACH.						
12.6 Autres effets néfastes						
Les déversements importants peuvent avoir des effets adverses sur l'environnement tels que l'eutrophisation des eaux de surface confinées.						

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination	
13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Ne pas jeter les déchets à l'égout ; éliminer les restes du produit et ses récipients d'une façon sûre. Éliminer conformément à tous les règlements locaux et nationaux. Vider les récipients en les agitant afin d'éliminer le plus possible de contenu. Si les autorités locales l'acceptent, les récipients vides pourront être éliminés comme matière non dangereuse ou être rendus à des fins de recyclage.	

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport								
14.1 - 14.6	Information réglementaire	Numéro ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Dangers pour l'environnement	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	ADR/RID ADNR IMDG IATA	UN 1942	NITRATE D'AMMONIUM contenant un maximum de 0,2 % de matière combustible totale, y compris toute matière organique exprimée en équivalent carbone, exception faite de toute autre substance ajoutée.	5,1	III		NON	Numéro d'identification du danger: 50 Voir ADR et RID Procédures d'urgence (FEm) : F-H, S-Q Voir le règlement OACI pour la limitation des quantités
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas applicable							

Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N et moins de 0,2 % de matière combustible

RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation																	
15.1	Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement																
	Règlement 1907/2006 (REACH). Entrée 58 de l'annexe XVII. Règlement 1272/2008 (CLP) Directive 18/2012 (Directive Seveso) D.R. 840/2015 (Seveso) D.R. 230/1998 : Règlement sur les explosifs. ORDEN PRE. 252/2006 : Règlement sur les explosifs ITC-10. Prévention des accidents graves (explosifs). D.R. 374/2001 (agents chimiques) D.R. 2492/1983 du 29 juin. Intervention administrative de l'État sur les nitrates d'ammonium de grade explosif.																
15.2	Évaluation de la sécurité chimique																
	Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour le nitrate d'ammonium																
RUBRIQUE 16 Autres informations																	
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Phrases de risque</td> <td>R 36 : Irritant pour les yeux.</td> </tr> <tr> <td>Indications de danger</td> <td>H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.</td> </tr> <tr> <td>Conseils de prudence</td> <td>P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P220 : Tenir ou stocker à l'écart des vêtements, de la paille, des huiles... et des matières combustibles. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 : Porter des lunettes de protection. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pour l'extinction.</td> </tr> <tr> <td>Références bibliographiques et sources des données</td> <td>Évaluation de la sécurité chimique du nitrate d'ammonium. Données de TFI HPV ; NOTOX</td> </tr> <tr> <td>Abréviations et acronymes</td> <td>VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé</td> </tr> <tr> <td>Formation adéquate pour les travailleurs</td> <td>Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels</td> </tr> <tr> <td>Date de la FDS précédente</td> <td>Version 3 du 10/01/2012</td> </tr> <tr> <td>Modifications apportées à la révision actuelle</td> <td>Adaptation au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission</td> </tr> </table>	Phrases de risque	R 36 : Irritant pour les yeux.	Indications de danger	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.	Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P220 : Tenir ou stocker à l'écart des vêtements, de la paille, des huiles... et des matières combustibles. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 : Porter des lunettes de protection. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pour l'extinction.	Références bibliographiques et sources des données	Évaluation de la sécurité chimique du nitrate d'ammonium. Données de TFI HPV ; NOTOX	Abréviations et acronymes	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé	Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels	Date de la FDS précédente	Version 3 du 10/01/2012	Modifications apportées à la révision actuelle	Adaptation au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission
Phrases de risque	R 36 : Irritant pour les yeux.																
Indications de danger	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.																
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P220 : Tenir ou stocker à l'écart des vêtements, de la paille, des huiles... et des matières combustibles. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 : Porter des lunettes de protection. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pour l'extinction.																
Références bibliographiques et sources des données	Évaluation de la sécurité chimique du nitrate d'ammonium. Données de TFI HPV ; NOTOX																
Abréviations et acronymes	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé																
Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels																
Date de la FDS précédente	Version 3 du 10/01/2012																
Modifications apportées à la révision actuelle	Adaptation au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission																
On a ajouté les scénarios d'exposition 1, 2, 3 et 4.																	
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.																	

**Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N
et moins de 0,2 % de matière combustible**

**Annexes de la fiche de données de sécurité
Scénario d'exposition 1**

1	Titre du scénario d'exposition (SE)
	Fabrication du nitrate d'ammonium
2	Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition
	Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 1 SU 8/9 * PROC 1/2/3/8a/8b/9/14/15 ERC 1
	Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
	1. Fabrication de substances (ERC 1)
	Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante
	1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC 3) 4. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 5. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 6. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 7. Production de mélanges ou d'articles par tablettes, compression, extrusion, formation de granulés (PROC 14) 8. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15)
	* Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation: SU 8 (Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle) / SU 9 (Fabrication de substances chimiques fines)
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à la fabrication de nitrate d'ammonium (ES1)
	Exposition environnementale due à la fabrication de nitrate d'ammonium
	La section 2.1 décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant la fabrication de nitrate d'ammonium (ERC 1).
	Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.
2.2	Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à la fabrication de cette substance, y compris sa manipulation, son stockage et les contrôles de qualité
	La section 2.2 décrit l'exposition potentielle des travailleurs due à la fabrication de la substance, y compris sa manipulation, son stockage et les contrôles de qualité.
	Tous les processus pertinents pour les différents scénarios de contribution identifiés par les codes (PROC 1/2/3/8a/8b/9/14/15) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Elles sont donc toutes couvertes dans un seul scénario de contribution (2).
	Caractéristiques du produit Solide avec un faible indice de formation de poussière
	Quantités utilisées Non pertinent
	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition > 4 heures par jour
	Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque Non pertinent
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs La fabrication du nitrate d'ammonium est réalisée en intérieur.
	Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements Non pertinent
	Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur 1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation
	Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions Non pertinent
	Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé Utiliser des lunettes de protection
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources
	Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) : On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de
	Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) : On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.
	L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.
4	Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition SE1.
5	Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH
	- Contention adéquate de la substance - Minimiser le nombre de personnes exposées - Ségrégation des processus émetteurs - Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants - Bonnes conditions de ventilation - Minimiser la manipulation manuelle - Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés - Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail - Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées - Formation du personnel aux bonnes pratiques - Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle

**Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N
et moins de 0,2 % de matière combustible**

**Annexes de la fiche de données de sécurité
Scénario d'exposition 2**

1	Titre du scénario d'exposition (SE)																		
	Utilisation industrielle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges/articles comme substance intermédiaire et utilisation finale par des industriels																		
2	Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition																		
	<p>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 1</p> <p>SU 3/10 * PC 1/11/12/19/37 * PROC 1/2/3/5/8a/8b/9/13/15 ERC 2/6a</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</p> <p>1. Formulation de mélanges (ERC 2) 2. Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation industrielle de substances intermédiaires) (ERC 6a)</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</p> <p>1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC 3) 4. Mélangé dans des processus par lots pour la formulation de mélanges et d'articles (PROC 5) 5. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 6. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 7. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 8. Traitement d'articles par trempage et versage (PROC 13) 9. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15)</p> <p>*Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 3 (Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur des sites industriels) / SU 10 (Formulation de mélanges et/ou reconditionnement (sauf alliages). PC 1 (Adhésifs, produits d'étanchéité) /11 (Explosifs) /12 (Engrais) /19 (Substances intermédiaires) / 37 (Produits chimiques de traitement de l'eau)</p>																		
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à la formulation de mélanges et à l'utilisation industrielle en tant que substance intermédiaire (SE2)																		
	<p>Exposition environnementale due à la formulation de mélanges et à l'utilisation industrielle du nitrate d'ammonium en tant que substance intermédiaire</p> <p>La section 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant la formulation de mélanges (ERC 2) et l'utilisation industrielle en tant que substance intermédiaire (ERC 6a)</p> <p>Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.</p>																		
2.2	Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à l'utilisation industrielle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges/articles en tant que substance intermédiaire et utilisation finale pour les travailleurs dans des sites industriels																		
	Tous les processus pertinents pour ce scénario et identifiés par les codes PROC au point 1 de ce scénario (PROC 1/2/3/5/8a/8b/9/13/15) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).																		
	<table border="1"> <tr> <td>Caractéristiques du produit</td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide</td> </tr> <tr> <td>Quantités utilisées</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</td> <td>> 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs</td> </tr> <tr> <td>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation</td> </tr> <tr> <td>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide	Quantités utilisées	Non pertinent	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour	Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Non pertinent	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs	Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements	Non pertinent	Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation	Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent	Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection
Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide																		
Quantités utilisées	Non pertinent																		
Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour																		
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Non pertinent																		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs																		
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements	Non pertinent																		
Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation																		
Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent																		
Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection																		
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources																		
	<p>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) :</p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
4	Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition SE2.																		
5	Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH																		
	<ul style="list-style-type: none"> - Contention adéquate de la substance - Minimiser le nombre de personnes exposées - Ségrégation des processus émetteurs - Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants - Bonnes conditions de ventilation - Minimiser la manipulation manuelle - Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés - Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail - Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées - Formation du personnel aux bonnes pratiques - Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle 																		

**Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N
et moins de 0,2 % de matière combustible**

**Annexes de la fiche de données de sécurité
Scénario d'exposition 3**

1	Titre du scénario d'exposition (SE)																		
	Utilisation professionnelle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges et utilisation finale par des professionnels																		
2	Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition																		
	<p>Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 3</p> <p>SU 22 * PC 12 * PROC 1/2/8a/8b/9/11/15/19 ERC 8b/8e</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)</p> <p>1. Utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) 2. Utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)</p> <p>Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution pour le travailleur et catégorie de processus (PROC) correspondante</p> <p>1. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC 1) 2. Utilisation dans des processus fermés et continus avec une exposition momentanée maîtrisée (PROC 2) 3. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC 8a) 4. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de navires ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC 8b) 5. Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC 9) 6. Pulvérisation non industrielle (PROC 11) 7. Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC 15) 8. Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau ; seuls des EPI sont disponibles (PROC 19)</p> <p>*Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 22 (Utilisations professionnelles) : domaine public (administration, éducation, loisirs, services, artisanat) PC 12 (Engrais)</p>																		
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à l'utilisation du nitrate d'ammonium par des professionnels (ES3)																		
	<p>Exposition environnementale due à l'utilisation du nitrate d'ammonium par des professionnels</p> <p>La section 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant l'utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) et l'utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)</p> <p>Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.</p>																		
2.2	Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs correspondant à l'utilisation professionnelle du nitrate d'ammonium pour la formulation de mélanges et l'utilisation finale.																		
	Tous les processus pertinents pour ce scénario et identifiés par les codes PROC au point 1 de ce scénario (PROC 1/2/8a/8b/9/11/15/19) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Ils sont donc tous couverts dans un seul scénario de contribution (2).																		
	<table border="1"> <tr> <td>Caractéristiques du produit</td> <td>Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %</td> </tr> <tr> <td>Quantités utilisées</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition</td> <td>> 4 heures par jour</td> </tr> <tr> <td>Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs</td> <td>L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs</td> </tr> <tr> <td>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur</td> <td>1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions</td> </tr> <tr> <td>Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions</td> <td>Non pertinent</td> </tr> <tr> <td>Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé</td> <td>Utiliser des lunettes de protection</td> </tr> </table>	Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %	Quantités utilisées	Non pertinent	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour	Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Non pertinent	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs	Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements	Non pertinent	Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions	Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent	Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection
Caractéristiques du produit	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide, concentration de nitrate d'ammonium dans le produit > 25 %																		
Quantités utilisées	Non pertinent																		
Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition	> 4 heures par jour																		
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Non pertinent																		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs																		
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour prévenir les dégagements	Non pertinent																		
Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	1.- Contention adéquate de la substance 2.- Bonnes conditions de ventilation Éviter les éclaboussures. Utiliser des distributeurs spécifiques et des appareils spécialement conçus pour éviter les éclaboussures/déversements/expositions																		
Mesures organisationnelles pour prévenir ou limiter les dégagements, les dispersions et les expositions	Non pertinent																		
Conditions et mesures en relation avec la protection personnelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des lunettes de protection																		
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources																		
	<p>Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) :</p> <p>On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.</p> <p>Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) :</p> <p>On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les travailleurs.</p> <p>L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les travailleurs ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.</p>																		
4	Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE																		
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation et, par conséquent, de travailler dans les limites du scénario d'exposition SE3.																		
5	Conseils de bonnes pratiques supplémentaires aux conseils inclus dans l'évaluation des risques de la substance (CSA) exigée par REACH. Mesures non sujettes à l'art. 37 (4) REACH																		
	<ul style="list-style-type: none"> - Contention adéquate de la substance - Minimiser le nombre de personnes exposées - Ségrégation des processus émetteurs - Utiliser des systèmes efficaces d'extraction des agents contaminants - Bonnes conditions de ventilation - Minimiser la manipulation manuelle - Éviter le contact avec des objets et des instruments contaminés - Nettoyer régulièrement la zone et l'équipement de travail - Supervision des lieux afin de vérifier que les mesures de gestion du risque sont bien appliquées - Formation du personnel aux bonnes pratiques - Maintenir des conditions standard d'hygiène personnelle 																		

**Nitrate d'ammonium (grade technique) avec une teneur en azote $\geq 34,5$ % N
et moins de 0,2 % de matière combustible**

**Annexes de la fiche de données de sécurité
Scénario d'exposition 4**

1	Titre du scénario d'exposition (SE)
	Utilisation finale par les consommateurs d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice
2	Description des activités ou des processus couverts par le scénario d'exposition
	Liste de tous les descripteurs d'utilisation liés à ce SE 3 SU 21 * PC 11/12 ERC 8b/8e/10a
	Nom(s) du scénario ou des scénarii de contribution lié(s) à l'environnement et catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
	1. Utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) 2. Utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e) 3. Utilisation extérieure à large dispersion d'articles et de matériaux de longue durée et à faible rejet (ERC 10a)
	Nom(s) du scénario ou des scénarii pour le consommateur et catégorie correspondante de produit chimique (PC)
	1. Explosifs (PC 11) 2. Engrais (PC 12)
	*Document d'orientation de l'Agence, chapitre R.12 : Système des descripteurs d'utilisation : SU 21 (Utilisations pour les consommateurs : domiciles particuliers (= grand public = consommateurs))
2.1	Scénario de contribution (1) contrôlant l'exposition environnementale correspondant à l'utilisation d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice par les consommateurs (ES4)
	Exposition environnementale due à l'utilisation des consommateurs du nitrate d'ammonium contenu dans les engrais et les allumettes et les feux d'artifice
	La section 2.1. décrit les rejets dans l'environnement qui peuvent se produire pendant l'utilisation intérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8b) et l'utilisation extérieure à large dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC 8e)
	Sachant que cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, on n'a pas réalisé l'évaluation environnementale des risques pour cette substance et, par conséquent, on n'indique pas les conditions qui affectent l'environnement pendant cette utilisation.
2.2	Scénario de contribution (2) contrôlant l'exposition des consommateurs correspondant à l'utilisation d'engrais et d'allumettes et de feux d'artifice
	Toutes les catégories de produit chimique pertinentes pour ce scénario et identifiées par les codes PC au point 1 de ce scénario (PC 11, PC 12) ont les mêmes conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques pour les travailleurs. Elles sont donc toutes couvertes dans un seul scénario de contribution (2).
	Caractéristiques du produit
	Solide avec un faible indice de formation de poussière Liquide Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium ≥ 10 % Produits contenant une concentration de nitrate d'ammonium < 10 %
	Quantités utilisées
	Non pertinent
	Fréquence et durée de l'utilisation ou de l'exposition
	Non pertinent
	Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque
	Non pertinent
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs
	L'utilisation est réalisée en intérieurs et en extérieurs
	Conditions et mesures en relation avec les informations et les recommandations comportementales données aux consommateurs
	Éviter les éclaboussures
	Conditions et mesures en relation avec la protection individuelle et l'hygiène
	1.- Si la concentration est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection 2.- Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire 3.- Indiquer les recommandations d'utilisation sûre pour les consommateurs sur les étiquettes des produits
3	Estimation de l'exposition et référence aux sources
	Informations pour le scénario de contribution 1 (Exposition environnementale) : On n'a pas réalisé d'évaluation environnementale parce que la substance ne remplit pas les conditions pour être classée comme dangereuse pour l'environnement, ce qui explique qu'aucune évaluation supplémentaire de l'exposition environnementale n'est montrée.
	Informations pour le scénario de contribution 2 (Exposition pour les travailleurs) : On a pris en compte une évaluation qualitative pour conclure que cette utilisation est sûre pour les consommateurs.
	L'effet toxicologique de cette substance est l'irritation oculaire (paramètre local) pour laquelle il n'est pas possible d'estimer une valeur DNEL parce qu'il n'existe aucune donnée disponible sur la dose-réponse. Seul un effet systémique minime a été observé à des doses tellement élevées que les consommateurs ou les personnes ne seront jamais exposés (voir DNEL pertinentes : section 8 FDS) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à une évaluation quantitative des risques.
4	Orientation destinée aux utilisateurs intermédiaires afin d'évaluer s'ils travaillent dans les limites établies par le SE
	Il n'est pas nécessaire de réaliser des mesures de gestion du risque complémentaires aux mesures mentionnées plus haut dans les scénarios de contribution (2.1, 2.2.) afin de garantir la sécurité pendant cette utilisation :
	Si la concentration de nitrate d'ammonium est ≥ 10 %, utiliser des lunettes de protection Si la concentration est < 10 % : aucune protection individuelle n'est nécessaire